



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TOUR DE FRANCE 2023 : LES SERVICES DE L'ÉTAT MOBILISÉS POUR ASSURER LE DOUBLE PASSAGE DE LA GRANDE BOUCLE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

à Pau, le 28 juin 2023

#### Annexes en pièces jointes :

- Carte des voies interdites à la circulation et au stationnement à BAYONNE pendant le Tour de France du dimanche 2 juillet à partir de 21h00 jusqu'au lundi 3 juillet à 22h00 ;
- Carte des voies interdites à la circulation et au stationnement à PAU pendant le Tour de France, le mercredi 5 juillet 2023 ;
- Carte des voies interdites à la circulation pendant l'étape Amorebieta/Etxano (Espagne) -Bayonne du 3 juillet 2023 ;
- Carte des voies interdites à la circulation pendant l'étape Pau-Laruns du 5 juillet (avertissement : sur cette carte ne figure pas l'interdiction de circulation des poids lourds sur la RN 134)

\*\*\*\*\*

Les Pyrénées-Atlantiques accueilleront cette année deux étapes de l'édition 2023 de la Grande Boucle :

- 3ème étape (lundi 3 juillet 2023) : Amorebieta-Etxano / Bayonne ;
- 5ème étape (mercredi 5 juillet 2023) : Pau / Laruns.

Si l'organisation de cette compétition incombe à titre principal à ASO et aux collectivités hôtes, les services de l'État sont pleinement mobilisés à leurs côtés pour assurer le bon déroulement de ces étapes, dans les meilleures conditions de sécurité. Leur préparation a

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

#### Pôle communication (réservé à la presse)

- En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

- En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



donné lieu à de très nombreuses réunions de sécurité, sous l'autorité du préfet et des sous-préfets, dont la dernière en date s'est réunie le lundi 26 juin à Pau, afin de s'assurer de la cohérence des dispositifs mis en place en matière de sécurité et de circulation.

La préparation de l'étape du 3 juillet a par ailleurs été marquée par une modification de l'épreuve sur demande d'ASO en date du 20 juin, validée par les services du préfet le 21 juin dernier.

Au terme de ces travaux, le préfet a signé ce mercredi 28 juin l'arrêté préfectoral fixant les conditions de passage du Tour de France 2023 dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Il est publié au recueil des actes administratifs (RAA) sur le site internet de la préfecture, à l'adresse :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs/Annee-2023/>

En complément de ces mesures, la rectrice d'académie de Bordeaux a décidé d'adapter le calendrier scolaire en raison des contraintes de circulation touchant les villes concernées (mesures complètes détaillées *infra*).

Le préfet, les sous-préfets, ainsi que l'ensemble des services de l'État seront mobilisés au cours de ces deux journées de compétition, sur le terrain ainsi qu'au centre opérationnel départemental qui sera ouvert à cette occasion à la sous-préfecture de Bayonne (épreuve du 3 juillet) et à la préfecture (épreuve du 5 juillet).

## 1. Étape du lundi 3 juillet 2023 entre Amorebieta-Etxano et Bayonne

### Rappel des horaires :

L'épreuve du 3 juillet empruntera dans le département les communes suivantes : Hendaye, Urrugne, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz, Ascain, Saint-Pée-sur-Nivelle, Ustaritz, Arcangues, Bassussary, Anglet et Bayonne.

L'horaire de passage prévisible du premier coureur à l'entrée en France et dans le département est estimée aux alentours de 16h10. L'horaire de passage prévisible du dernier coureur à l'arrivée à Bayonne est estimée à 17h51.

### Conditions de circulation :

L'épreuve empruntera les routes n° D912, D358, D810, D918, D3, D932 et D810. La circulation sur ces voies sera interdite à tous les véhicules, autres que ceux munis de l'insigne officielle de l'organisation :

- au moins 3 heures avant le passage des coureurs tel qu'indiqué sur l'horaire officiel de l'organisateur ;

- jusqu'à une demi-heure après le passage du véhicule « Fin de course » de la Gendarmerie nationale.

Pour de plus amples informations quant aux interdictions de circulation et de stationnement, et quant aux déviations, le public est invité à se reporter aux affichages spécifiques apposés dans les communes et aux arrêtés pris par les gestionnaires des voies (DIRA, conseil départemental, communes), ainsi que sur les sites internet institutionnels.

Plus d'informations sur les interdictions de circulation et de stationnement à Bayonne pendant le Tour de France sur la carte annexée en pièce-jointe ou sur le site internet : <https://www.bayonne.fr/cest-a-bayonne/agenda/tour-de-france-2023-bayonne>

### Conditions de circulation particulières au niveau de la zone transfrontalière :

Afin de favoriser la sécurité des coureurs et du public, les conditions de circulation seront adaptées au niveau de la zone transfrontalière :

- Le Pont Saint-Jacques à Hendaye par lequel passeront les coureurs cyclistes sera exceptionnellement **fermé** à la circulation, véhicules et piétons, à partir du lundi 3 juillet 2023 à 11h00 ;
- Le « Pont des Marchandises » (ou Pont Avenida) sera exceptionnellement **ouvert** à la circulation piétonne la journée du lundi 3 juillet 2023 de 6h00 à minuit afin de faciliter le flux piétonnier.

### Fermeture des écoles dans les communes traversées par l'étape du lundi 3 juillet :

Pour la 3ème étape entre Amorebieta-Etxano et Bayonne, les écoles, collèges et lycées seront exceptionnellement fermés dans les communes suivantes : Arcangues, Ascain, Bassussary, Bayonne, Ciboure, Hendaye, Larressore, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Souraïde, Urrugne et Ustaritz.

Dans la commune d'Anglet, seule l'école primaire Sutar fera l'objet d'une fermeture.

**Aucun accueil d'élèves ne sera assuré dans l'ensemble de ces établissements scolaires.**

Toutefois, **la continuité pédagogique des enseignements sera assurée en distanciel**, pour les élèves inscrits dans ces établissements scolaires.

Les responsables d'établissements scolaires concernés sont chargés de relayer auprès des parents d'élèves les informations relatives à l'accès à leur établissement.

En 2023, le calendrier scolaire pour les établissements du primaire et du secondaire prend fin le samedi 8 juillet 2023.

## 2. Étape du mercredi 5 juillet 2023 entre Pau et Laruns

### Rappel des horaires :

L'épreuve empruntera les communes suivantes : Pau, Jurançon, Laroin, Saint-Faust, Gan, Lasseube, Estialescq, Précilhon, Goès, Oloron-Sainte-Marie, Ance Féas, Aramits, Lanne-en-Barétous, Montory, Laguinge-Restoue, Tardets-Sorholus, Lichans-Sunhar, Licq-Athérey, Sainte-Engrâce, Arette, Issor, Lourdios-Ichère, Sarrance, Escot, Bilhères-en-Ossau, Bielle, Gère-Bélesten et Laruns.

L'horaire de passage prévisible du premier coureur au départ de la Place Verdun à Pau est estimée aux environs de 13h05 (départ fictif), le départ réel des coureurs étant prévu pour 13h25 à la sortie de Jurançon. L'horaire de passage prévisible du dernier coureur à l'arrivée à Laruns est estimée à 17h51.

### Conditions de circulation :

L'épreuve empruntera les routes n° D802, D217, D24, D919, D918, D26, D113, D132, D918, D241, N134, D238, D294, D2934 B et D934.

La circulation sur ces voies sera interdite à tous les véhicules, autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation :

- au moins 3 heures avant le passage des coureurs ;
- jusqu'à une demi-heure après le passage du véhicule « Fin de course » de la Gendarmerie nationale et jusqu'à une heure dans les cols.

En prévision de la présence d'un public nombreux et pour des raisons de sécurité, les cols de montagne seront fermés dès qu'ils auront atteint leur capacité de stationnement maximale, et au plus tard la veille de l'étape, le mardi 04 juillet 2023 à 22h.

Pour de plus amples informations quant aux interdictions de circulation et de stationnement, et quant aux déviations, le public est invité à se reporter aux affichages spécifiques apposés dans les communes et aux arrêtés pris par les gestionnaires des voies (DIRA, conseil départemental, communes), ainsi que sur les sites internet institutionnels.

En raison de la boucle réalisée par les coureurs dans la ville de départ et des mesures d'interdiction de stationnement et de circulation sur le tracé, **le centre-ville de Pau sera inaccessible aux véhicules motorisés entre 9h30 et 15h30.**

- Plus d'informations sur les interdictions de circulation et de stationnement à Pau pendant le Tour de France sur la carte annexée en pièce-jointe ou sur le site internet : <https://www.pau.fr/article/le-tour-de-france-a-pau-mercredi-5-juillet>

Pour permettre l'installation et assurer la sécurité du dispositif d'arrivée, les accès nord et sud à Laruns par la RD 934 seront fermés du mardi 4 juillet à 22h00 au mercredi 5 juillet à 22h00. L'accès à Laruns restera possible par la RD 240, via Louvie-Juzon, Castet, Aste-Béon, Beost et Eaux-Bonnes.

#### Interdiction de circulation des poids-lourds sur la RN134

Le mercredi 5 juillet, de 8 h à 19 h, la circulation des poids lourds sera interdite sur la RN 134, entre Oloron-Sainte-Marie et l'Espagne.

La circulation des véhicules légers y sera par ailleurs interdite de 13 h à 17 h 30, du carrefour avec la RD 241 à celui avec la RD 238, cette section de la RN 134 étant située sur le parcours de la course.

#### Interdiction de circulation des poids lourds sur la RD 934, entre Laruns et le col du Pourtalet

En raison de la fermeture des accès à Laruns par la RD 934, la circulation des poids lourds sur cet axe sera interdite entre Laruns et le col du Pourtalet, du mardi 4 juillet à 20 h au mercredi 5 juillet à 21 h.

#### Fermeture des écoles dans les communes traversées par l'étape du mercredi 5 juillet 2023 :

Pour la 5ème étape entre Pau et Laruns, le collège les Cinq Monts de Laruns et le collège de Lasseube seront exceptionnellement fermés.

**Aucun accueil d'élèves ne sera assuré dans l'ensemble de ces établissements scolaires.** Toutefois, **la continuité pédagogique des enseignements sera assurée en distanciel**, pour les élèves inscrits dans ces établissements scolaires.

#### Mouvements de troupeaux transhumants le mercredi 5 juillet 2023 entre Pau et Laruns :

Compte tenu du passage des coureurs cyclistes du Tour de France, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a décidé d'interdire les mouvements de troupeaux transhumants le mercredi 5 juillet 2023 entre Pau et Laruns, sur le parcours de la course, par mesures de sécurité des personnes et des animaux.